

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-1504

présenté par

M. Abad, M. Breton, M. Vatin, M. Vialay, M. Minot, Mme Trastour-Isnart et Mme Kuster

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La transformation en prime du Crédit d'Impôt à la Transformation Energétique (CITE) incite les ménages à faire des travaux, cependant certaines modifications qui accompagnent cette transformation vont avoir l'effet inverse.

Le dispositif proposé pour remplacer le CITE pose de vraies difficultés même si la transformation en prime pour les plus modestes est une bonne idée.

Exclure les ménages de 9^{ème} et 10^{ème} décile du CITE marque une incohérence et conduira à une baisse du nombre de rénovations énergétiques des logements.

Les 20 % de la tranche la plus aisée de la population réalisent actuellement près de 50 % des travaux relevant du CITE.

Il faut accepter que la transition écologique soit qualitative. Le Gouvernement doit faire des choix entre l'objectif budgétaire (avec la réduction des dépenses), l'objectif écologique (aider aux changements de comportement) et l'objectif social (aider les plus modestes).

A travers cet amendement, nous défendons clairement l'objectif écologique.